



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 14 avril 2016
Convocation des conseillers :
le 14 avril 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 22 avril 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Annette Hildgen, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Zénon Bernard, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Evry Wohlfarth, Mike Hansen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 4.2. "Kulturförderprogramm"; Adhésion à l'Agenda 21 de la Culture; décision

Considérant qu'Esch-sur-Alzette a une histoire singulière, fortement marquée par son passé industriel, sa reconversion dans l'économie de l'innovation et du savoir, et sa vie multiculturelle foisonnante;

Considérant que ce sont autant d'atouts pour s'engager dans une démarche Agenda 21 de la Culture qui part du principe que le véritable développement humain ne peut être effectif que s'il considère explicitement les facteurs culturels tels que la mémoire, la créativité, la diversité et le savoir-faire comme essentiels à une vision intégrée des politiques publiques durables;

Considérant qu'aujourd'hui il est largement admis que la culture, en raison de sa capacité à stimuler la société de la connaissance, à créer des emplois, à régénérer l'espace urbain et à favoriser l'inclusion sociale, contribue au renouvellement économique, de plus en plus lié à la connaissance et la créativité et de moins en moins à la fabrication traditionnelle et la production industrielle;

Considérant qu'en même temps, de nombreux travaux scientifiques récents, soucieux de suivre l'évolution des sociétés urbaines multiculturelles, ont démontré que la culture permet aux citoyens d'améliorer leur confiance en soi, de créer un sentiment d'appartenance, de développer l'ouverture à l'autre, et de susciter la création, par le biais du numérique, de nouvelles compétences et opportunités d'emplois;

Considérant que comme d'autres villes post industrielles européennes, la Ville d'Esch est dans un processus de réappropriation de sa nature, de sa culture et de son développement économique;

Considérant que sa candidature pour Capitale Européenne de la Culture vient confirmer sa conviction que la culture a un rôle majeur à jouer dans le développement durable de la Ville et de ses habitants;

Considérant qu'aujourd'hui, la ville d'Esch souhaite valoriser et faire reconnaître sa singularité, son ouverture culturelle et sa capacité à innover en s'engageant dans une stratégie culturelle durable, qui non seulement est fondamentale dans le contexte d'une candidature pour Capitale Européenne de la Culture mais qui, au-delà de cette échéance emblématique, pourra voir se déployer la culture à Esch pendant des années à venir;

Considérant qu'en soutenant une politique transversale axée sur le maintien de la diversité culturelle, l'accès à la culture et aux savoirs pour tous, l'éducation et la formation à la culture tout au long de la vie et la participation des habitants, la ville d'Esch met en avant ses priorités pour la culture, qui s'inscrivent naturellement dans les différentes Actions proposées par l'Agenda 21 de la Culture;

Considérant que la Ville de Esch fait l'inventaire de manière transversale des projets qu'elle mène ou souhaite développer - que ce soit seule, en leader, en partenariat, ou en simple soutien - sur tous les aspects de la culture dans sa ville, en s'inspirant des Engagements de Culture 21 Actions;

Considérant qu'ainsi, en s'engageant dans une démarche Agenda 21 de la Culture, la Ville d'Esch peut mettre en avant et développer ses différentes actions en faveur de:

1. **Promouvoir une éducation artistique pour tous** : les projets actuels sont à mettre en valeur et de nouveaux projets touchant un plus large public sont à développer. (Engagement 3 : Culture et Education)
2. **Favoriser la rencontre des différences culturelles** - différences d'origines, de points de vue, d'âges, de genre, de classes sociales. Encourager l'inclusion sociale par la culture, le sport, la formation, l'environnement : s'appuyer sur l'existant pour une vision plus transversale de l'inclusion sociale. (Engagement 6 : la culture, l'équité et l'inclusion sociale)
3. **Prendre en compte les paramètres culturels dans les schémas d'aménagement urbain** (Engagement 7 : la culture, la planification urbaine et l'espace public)
4. **Développer l'accès pour tous à la dimension numérique** touchant aussi bien un élargissement des publics que les acteurs de la culture - (Engagement 8 : la culture, l'information et le savoir)
5. **Promouvoir le patrimoine matériel et immatériel, le savoir universitaire, la lecture publique, et la créativité artistique sous toutes ses formes** (Engagement 2 : le patrimoine, la diversité, et la créativité)
6. **Développer une politique de droits culturels**, par exemple, en levant les obstacles empêchant des personnes handicapées d'accéder à la vie culturelle et en encourageant les femmes à participer à la vie culturelle et artistique à l'égal des hommes (Engagement 1 : les droits culturels)
7. **Accorder une attention particulière à l'éco-organisation des événements culturels à Esch**, en prenant, par exemple, la charte de l'environnement de Kulturfabrik comme modèle de base pour la développer dans d'autres structures (Engagement 4 : la culture et l'environnement)
8. **Susciter une culture de partenariats** en créant une nouvelle façon de travailler ensemble autour de la culture et du développement durable avec le milieu culturel, les entreprises, l'éducation nationale, les villes et les territoires autour de Esch, les commerçants et last but not least, les habitants. Mener aussi un travail plus transversal au sein des différentes délégations municipales autour de l'éducation, l'environnement, le sport, l'urbanisme et les espace publics (Engagement 9 : la gouvernance culturelle)
9. **Engager la Ville dans un tourisme durable et participatif** en développant le patrimoine, le foisonnement artistique, l'art public et le design à Esch (Engagement 5 : la culture et l'économie)

Considérant que l'élaboration d'un projet de développement de la culture reflétant les propositions de l'Agenda 21 de la culture est un exercice à moyen et long terme concret et quotidien;

Considérant que c'est un engagement qui peut s'adapter au fur et à mesure à de nouvelles

réalités (par exemple, la confirmation et la mise en œuvre d'Esch comme Capitale Européenne de la Culture ou la création d'un nouvel équipement culturel, etc.);
Considérant que la Ville pourra aussi s'appuyer sur un réseau de villes impliquées dans le même processus et sur la Commission Culture de CGLU avec ses programmes d'accompagnement, notamment « Villes Pilotes » qui non seulement accélère le développement d'une vision et de pratiques culture et développement durable, mais donne en même temps une visibilité mondiale aux bonnes pratiques de la Ville de Esch;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

décide à l'unanimité

d'approuver le «Kulturförderprogramm» et d'adhérer à l'Agenda 21 de la Culture.
en séance date qu'en tête